

Conservatoire de Grenoble

Métiers du son CEPI / CPES

20.21



GrenobleCulture[s]

Cadre général et objectifs

Le CEPI/CPES métiers du son s'adresse aux élèves musiciens ayant une expérience dans les domaines du son, ou ayant effectué un 2^{ème} cycle de métiers du son, qui souhaitent se former aux techniques d'enregistrement et de post-production, tout en développant leur capacité d'analyse auditive et d'écoute critique.

Ce cursus propose une formation de base, alternant des notions théoriques avec des travaux pratiques de prise de son musicale (classique, rock et jazz), de prise de son reportage, de direction artistique, de montage, de mixage et de sonorisation. Il propose en outre une initiation à l'utilisation de l'image en lien avec le son, avec également des notions théoriques, de l'analyse de bandes sonores de films, et des travaux pratiques de captation vidéo, de montage et autres opérations de post-production.

Un certain nombre de travaux pratiques sont effectués avec des ingénieurs du son professionnels dans plusieurs studios de la région (Opéra national de Lyon, studio Gainé, la Chaufferie, MC2, SoundLab).

Les élèves ont également la possibilité de faire des stages dans le milieu professionnel (stages non obligatoires), facilitant une éventuelle insertion professionnelle.

Cet enseignement est une première formation aux métiers du son et prépare l'entrée dans les BTS et les grandes écoles de l'audiovisuel (Louis Lumière, Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, FEMIS, Master Image et Son de Brest)

Le CEPI/CPES métiers du son permet d'obtenir un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) à dominante métiers du son.

Conditions d'admission

Le cursus se déroule en deux ans et nécessite un niveau scolaire de terminale et un niveau musical de fin de 2^{ème} cycle d'un Conservatoire, ou équivalent en musiques actuelles. Il fait suite à un 2^{ème} cycle de métiers du son, avec des équivalences possibles si le candidat possède une expérience dans ces domaines (sonorisation, scène, enregistrement...).

Admission en CEPI/CPES (cycle d'enseignement professionnel initial / classe préparatoire à l'enseignement supérieur) métiers du son :

- Entretien avec l'enseignant le mercredi 9 septembre 2020 entre 14h et 19h.
- Après l'admission dans la classe en cycle 3, le candidat au CEPI/CPES doit se présenter courant octobre à un examen d'entrée avec une présentation des travaux en rapport avec la discipline (prise de son musicale, bande son de film, dramatique radio...), une épreuve de Formation Musicale et un test d'écoute. Une lettre de motivation sera demandée au candidat.

Le CEPI / CPES Métiers du son s'organise en 3 modules et une unité d'enseignement au choix :

1 - Le module principal

Ce module comporte 4 heures hebdomadaires le jeudi (1^{ère} année) ou le lundi (2^{ème} année), à partir de 17h00.

Certains TP se font exceptionnellement sur des plages de 8h00 lors de prises de son rock & jazz ou de captations vidéo de concert, le nombre d'heures étant régularisé sur l'année.

Les élèves sont amenés à réaliser, régulièrement, des travaux personnels (prise de son musicale & reportage, mixage & montage) en plus de leurs cours, notamment dans le cadre de la programmation du Conservatoire de Grenoble et de leur production individuelle.

Les élèves bénéficient d'1 heure mensuelle de face à face pédagogique avec un enseignant sur la mise en œuvre du matériel et les métiers du son.

a - Enseignement théorique du module principal

Les caractéristiques du son, l'organologie

- Notions de fréquence, niveau d'intensité, spectre, enveloppe, harmoniques, timbres
- Propagation du son, célérité

Les éléments physiologiques de l'audition

- Oreille externe, moyenne, interne
- Cellules ciliées, codage de l'information auditive
- Fragilité de l'audition, fatigue auditive

La perception psycho acoustique

- Perception des niveaux, de la hauteur, effets de masques
- Localisation, écoute intentionnelle, bruit

La chaîne d'enregistrement, la prise de son

- Principes acoustiques et électriques, caractéristiques de la chaîne d'enregistrement
- Utilisation des microphones, liaisons, niveaux électriques
- Systèmes de prise de son stéréophonique et 5.1
- Systèmes de sonorisation, enceintes, transaural, binaural

Traitement du signal audio

- Traitement dynamique, égalisation
- Effets : réverbération, phasing, flange, chorus, pitch, etc...

L'acoustique des salles, la sonorisation

- Notions de directivité, phénomènes acoustiques
- Caractéristiques des matériaux
- Acoustique géométrique, ondulatoire, statistique
- Critères d'évaluation de qualité des salles
- Niveaux dans les lieux clos, avec système de sonorisation

Les technologies audionumériques

- Techniques d'enregistrement : échantillonnage, quantification, codage de voie, de canal
- Interfaces
- CD, DVD, ADAT, MADI, etc... : principes et caractéristiques techniques
- Compression de données, différents formats informatiques
- MIDI et sources électroniques

Image

- Initiation au lien entre la captation vidéo et la captation audio
- Notions générales concernant l'image : notions physiques, technologiques et de réalisation.
- Analyse de bandes son de films

b - Travaux pratiques

Prise de son, montage, mixage

- Ecoute critique, analyse de l'image sonore
- Prise de son d'ensembles de musique de chambre et d'orchestres
- Direction artistique et montage sur logiciel (ProTools), réalisation de maquettes
- Prise de son rock et/ou jazz en condition de direct (à la Chaufferie, lieu d'enseignement des musiques actuelles), mixage et notions de mastering
- Prise de son reportage, montage et mixage à partir de la réalisation de dramatiques radio

Sonorisation

- Montage et calage d'un système, circuit de retours
- Placement des micros, problématiques de la scène
- Balance et mixage en façade (TP à la Chaufferie)

Image

- Captations d'auditions, de concerts, de spectacles, etc. : repérages, installation, vérification matériel, logistique, vérification des réglages image, cadrages, coordination image son, adaptation aux conditions, fin de tournage, gestion des batteries, ...
- Réalisation de mini-reportages, mini-créations, ...
- Montage, étalonnage, calibration

Travaux pratiques en milieu professionnel

- TP réalisés dans les studios de la région (Opéra National de Lyon, Gaïné, MC2, Soundlab, ou autres selon les opportunités)
- Mixage d'opéra, mixage rock, mixage à l'image de reportages
- Assistanat des ingénieurs du son du Conservatoire de Grenoble sur la programmation de l'établissement, chaque élève doit participer à au moins une production par an, travaux en autonomie

c - Informatique musicale

Les élèves sont tenus de valider, en dehors du cours métiers du son, **une année au minimum** d'informatique musicale (pratique obligatoire).

d - Production individuelle

Les élèves sont tenus de réaliser une production individuelle en autonomie : maquette de musiques actuelles, de musique classique, dramatique radio ou bande-son de film, etc.

Un avant-projet doit être proposé au responsable de la formation et à la directrice du Conservatoire qui doit donner son accord pour sa réalisation et sa prise en compte dans le cadre du CEPI / CPES. Cette production sera présentée au jury lors de l'examen terminal.

e - Stages

Ces stages dans les entreprises de la région sont non obligatoires.

Une convention de stage est disponible à l'Unité Moyens et Ressources (délai de mises en œuvre minimum : 1 mois)

2 - Le module associé de pratique

Le module associé comprend :

- Pratique vocale ou instrumentale, individuelle et collective
- Improvisation
- Ecriture / arrangement

3 - Le module complémentaire de formation et culture musicale

Le module complémentaire comprend :

- Formation musicale
- Histoire de la musique, analyse
- Correspondance des arts (Rencontres de Châlons)

Unité d'enseignement au choix

Cette unité est choisie par l'élève dans la liste suivante :

- Pratique d'un deuxième instrument ou chant pour les instrumentistes
- Instrument pour les chanteurs
- Danse
- Théâtre
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Direction d'ensemble vocal
- Approfondissement de l'écriture, composition
- Sujet de culture musicale donnant lieu à un mémoire
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur
- Projet musique et handicap

Informations complémentaires

Projet personnel

Le projet personnel, en autonomie, consiste à réaliser une production, un spectacle, un mémoire ou tout autre travail pouvant s'inscrire dans le cursus de l'élève. Il est présenté lors du conseil de classe et contribue à la note du contrôle continu (note /5).

Prise en compte des acquis antérieurs

Au cas par cas, la direction de l'établissement peut valider les acquisitions de l'élève avant son entrée en CEPI / CPES.

Pour cela, le contenu des études suivies lors d'un précédent cursus doit correspondre au programme du CEPI / CPES métiers du son et avoir été validé par la direction de l'établissement fréquenté. Le volume horaire du cursus en CEPI / CPES peut, dans ce cas, être allégé.

Validation du cursus

Le DEM à dominante métiers du son est délivré suite à la validation de chaque module par le contrôle continu, puis par l'examen de métiers du son (UV dominante)

L'élève doit constituer en fin de cursus un dossier comprenant :

- a) Son parcours de formation
- b) Les notes d'évaluation continue obtenues au cours du cursus dans les trois modules et l'unité d'enseignement au choix ainsi que les appréciations portées tout au long du cycle
- c) Le bilan d'un projet personnel réalisé en dehors des cours **(non obligatoire)**
- d) Un curriculum vitae comportant notamment les études suivies dans l'enseignement général, la liste des œuvres abordées et/ou créés, les travaux réalisés, les performances publiques et les projets d'orientation post-cursus – (Extrait de l'arrêté du 23 février 2007).

Ce dossier est présenté devant le conseil de classe, qui délivre une note sur 5.

La note de 1/5 est éliminatoire.

L'épreuve terminale du module principal de métiers du son comprend une épreuve de prise de son en acoustique naturelle réalisée en présence d'un jury, une mise en loge de mixage rock et un oral pendant lequel est présentée la production individuelle de l'élève.

L'épreuve terminale est notée sur 5, coefficient 2.

Le Diplôme d'Etudes Musicales métiers du son est obtenu avec une note au moins égale à 10/15.

CEPI / CPES métiers du son

Enseignants : Clément Durand & Tullio Rizzato

**Mercredi 9 septembre 2020 :
Permanence des enseignants de 14h à 19h**

Elèves non-inscrits au Conservatoire : préinscription obligatoire sur :
www.conservatoire-grenoble.fr / vie scolaire / nouveaux élèves

Horaires des cours

jeudi de 17h à 21h pour les élèves de 1^{ère} année

lundi de 17h à 21h pour les élèves de 2^{ème} année

Début des cours

lundi 14 septembre 2020

Pour tout renseignement :

clement.durand@Conservatoire-grenoble.fr

tullio.rizzato@conservatoire-grenoble.fr

Conservatoire – 6 chemin de Gordes – 38100 Grenoble – 04 76 46 48 44

Tram A MC2 : / Maison de la Culture

Conservatoire.info@Conservatoire-grenoble.fr – www.Conservatoire-grenoble.fr